



Élaboration d'un modèle de logement durable, abordable et adapté à la culture

Introduction

L'objectif du projet de recherche était de concevoir un modèle de logement durable, abordable, accessible et adapté à la culture (DAAAC) pour les femmes, les filles, les personnes bispirituelles et les personnes transgenres et de diverses identités de genre (FFPBTDIG+) autochtones. Le projet porte sur le logement des Autochtones et le logement pour les personnes qui ont les plus grands besoins, un domaine d'intervention prioritaire de la Stratégie nationale sur le logement. Il permet de déterminer les caractéristiques ou les modèles efficaces pour des logements DAAAC dans les communautés des Premières Nations, des Métis et des Inuits grâce à des recherches approfondies sur les approches de conception et de technologie de logement dans diverses régions et collectivités du Canada.

Aperçu du projet

L'Association des femmes autochtones du Canada (AFAC) a effectué une analyse documentaire, une analyse intergouvernementale et un sondage national en ligne afin d'élaborer la conception préliminaire d'un modèle de logement DAAAC. L'analyse documentaire porte sur la compréhension des obstacles auxquels chaque communauté fait face en matière d'accès à des logements de qualité convenable et d'aménagement et de conservation de ceux-ci dans les régions urbaines et rurales, les réserves et les régions éloignées du Canada. Elle indique également les différences entre les sous-groupes de FFPBTDIG+ autochtones et les besoins en matière de logement selon la géographie du Canada, compte tenu de la grande diversité des climats, des conditions de terrain et des logements traditionnels et culturels. L'analyse intergouvernementale vise les initiatives régionales en matière de logement et les pratiques exemplaires en matière de solutions de logement pour les FFPBTDIG+ autochtones. Le sondage national en ligne recueille les perceptions et les suggestions des FFPBTDIG+ autochtones en matière de logements DAAAC. Enfin, avec l'aide d'architectes, l'AFAC a élaboré une conception préliminaire du modèle de logement DAAAC qui comprend des caractéristiques et paramètres clés déterminés grâce à l'analyse documentaire, à l'analyse intergouvernementale et au sondage national en ligne.

Principales constatations

L'étude montre que les membres du groupe WG2STGD+ des Premières Nations, les Métis et les Inuits ont des besoins distincts en matière de logement. Le modèle proposé de logements relevant de la SAACA et ses diverses caractéristiques visent à répondre à ces besoins.

Logement durable

Le recours à une conception et à des caractéristiques durables offrira des avantages sociaux, économiques, environnementaux et culturels aux communautés autochtones. Voici quelques points clés :

- Utilisation de l'énergie solaire, accès à un jardin et à des espaces verts (y compris des systèmes de compostage), recyclage, chauffage au sol thermique, appareils écoénergétiques, systèmes de captage des eaux de pluie, matériaux durables, et fenêtres, chauffage et plomberie de grande qualité.
- Utilisation de matériaux locaux comme le bois de construction, le gravier ou la pierre, car ils offrent des débouchés économiques aux communautés et étaient fort probablement utilisés dans la conception traditionnelle des logements

Logement abordable

L'abordabilité est une préoccupation majeure pour de nombreux Autochtones des régions urbaines, rurales et éloignées. C'est notamment le cas dans les territoires du Nord, où les prix des logements sont nettement plus élevés qu'ailleurs. Les FFPBTDIG+ autochtones ont dit avoir besoin des éléments suivants :

- Meilleur accès aux subventions au logement
- Services publics abordables
- Programmes de loyer proportionné au revenu
- Formation en littératie financière

Logement accessible

La conception accessible pour les FFPBTDIG+ autochtones ne concerne pas seulement l'accessibilité physique, mais aussi culturelle et spirituelle.

Voici les recommandations pour chacun des aspects :

- S'attaquer à la discrimination, au racisme, au sexisme et à l'homophobie en matière d'accès à des maisons d'hébergement et à des logements de transition dans les régions urbaines, rurales et éloignées.

Accessibilité physique

- Intégrer des corridors et des portes larges, des aides auditives et visuelles à proximité des entrées, des comptoirs bas, des toilettes surélevées et des douches de plain-pied avec des barres d'appui et un revêtement de sol antidérapant.
- Offrir aux personnes qui vivent dans les régions rurales et éloignées le même accès à des services de transport que celles qui vivent dans les régions urbaines.

Accessibilité culturelle et spirituelle

- Donner accès à des espaces pour les rassemblements, les événements et les cérémonies.
- Veiller à ce que la conception tienne compte des diverses capacités des résidents, en particulier des aînés, car les logements autochtones traditionnels sont adaptés aux familles multigénérationnelles.
- Reconnaître qu'il faut, en région urbaine, des services de soutien (comme des services de santé mentale, des maisons d'hébergement d'urgence et des lieux de rassemblement communautaires) adaptés à la culture.

Logements adaptés à la culture

L'adaptation à la culture s'étend au-delà des simples structures physiques : on intègre à la conception du logement des caractéristiques culturelles et propres à la région locale. La conception doit tenir compte des éléments suivants :

- Espaces de vie multigénérationnels qui s'éloignent de la famille nucléaire pour inclure les aînés, les petits-enfants et les membres de la famille élargie.
- Lieux culturels désignés, comme une aire d'entreposage pour la préparation de la nourriture issue de la chasse ou de la trappe, une salle spirituelle pour les rassemblements, les cérémonies et l'artisanat, ainsi que des espaces extérieurs comprenant un foyer et un espace circulaire pour s'asseoir, des jardins et des saunas ou des huttes de sudation.
- Ventilation appropriée pour la purification par la fumée dans les lieux culturels désignés pour la tenue de cérémonies.
- Éléments de conception et de décoration autochtones (art régional, cadres de porte et armoires sculptées, plantes et produits médicinaux autochtones et espaces circulaires pour s'asseoir) qui rendent l'habitation plus adaptée à la culture.

Conception préliminaire du modèle de logement

Les caractéristiques ci-dessous ont été prises en compte dans la conception préliminaire du modèle de logement (tableau 1 et figure 1). Consultez le rapport complet pour en savoir plus sur les plans et la conception de logement.

Tableau 1 : Caractéristiques incluses dans la conception préliminaire du modèle de logement DAAAC Pour obtenir d'autres recommandations, consultez l'annexe B du rapport complet.

Caractéristiques de durabilité	Caractéristiques d'abordabilité	Caractéristiques d'accessibilité	Caractéristiques d'adaptation à la culture
<ul style="list-style-type: none"> • Panneaux solaires sur le toit • Collecteurs d'eau de pluie • Serre menant à la cour arrière • Matériaux durables pour l'extérieur • Isolant rigide pour le contrôle d'enveloppe de haute qualité • Poêle à bois • Chauffage électrique • Fenêtres de grande qualité 	<ul style="list-style-type: none"> • Superficie totale de 936,8 pi² • Espace de vie intérieur à température contrôlée de 750 pi². • Sections d'immeuble préfabriquées • Dépassement des exigences minimales d'isolation recommandées afin de réduire les coûts permanents de chauffage et de refroidissement • Ventilation adéquate pour éliminer l'humidité du logement et prévenir la moisissure 	<ul style="list-style-type: none"> • Rampe d'accès avec garde-corps • Élargissement des entrées et des cadres de portes • Espaces intérieurs accessibles en fauteuil roulant • Aire ouverte 	<ul style="list-style-type: none"> • Adéquation aux besoins des familles nombreuses et à la vie multigénérationnelle • Fenêtres sur tous les côtés et puits de lumière pour la lumière naturelle • Garde-robe d'entrée pour le rangement • Espace de séjour au centre • Poêle à bois rond autoportant entouré d'une table de salle à manger • Cuisine ouverte • Hangar de stockage extérieur

Figure 1 : Vue isométrique de la conception proposée pour le modèle de logement DAAAC Conception préliminaire du modèle de logement



Possibilités de recherche supplémentaires

Les prochaines étapes consisteraient à peaufiner la conception préliminaire du modèle de logement et à construire le modèle afin de le mettre à l'essai auprès des utilisateurs, puis de le reproduire.

Version intégrale du rapport

Association des femmes autochtones du Canada. RAPPORT FINAL PRÉPARÉ POUR LE PROJET : ÉLABORATION D'UN MODÈLE DE LOGEMENT DURABLE, ABORDABLE ET ADAPTÉ À LA CULTURE – ÉTAPE 1 (2023)

https://assets.cmhc-schl.gc.ca/sf/project/archive/research_6/housingmodelstage1-finalreport-frenchcleanwdesign-w20230524-famfjbq.pdf



Vinu Subashini Rajus
Spécialiste, Recherche sur le logement

Melvin Spear Chief
Spécialiste, Recherche sur le logement

Ressources supplémentaires



Recevez les derniers résultats directement dans votre boîte de réception

S'abonner

schl.ca/actualiteslogement

Pour plus de rapports sur le marché de l'habitation

Restez au courant

schl.ca/marchedelhabitation

La SCHL aide la population canadienne à répondre à ses besoins en matière de logement.

La Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) aide la population canadienne à répondre à ses besoins en matière de logement depuis plus de 75 ans. En tant qu'autorité en matière d'habitation au Canada, la SCHL contribue à la stabilité du marché de l'habitation et du système financier, vient en aide aux Canadiens dans le besoin et fournit des résultats de recherches et des conseils impartiaux aux gouvernements, aux consommateurs et au secteur de l'habitation du pays. La SCHL exerce ses activités en s'appuyant sur trois principes fondamentaux : gestion prudente des risques, solide gouvernance d'entreprise et transparence.

Communiquez avec nous par téléphone, au **1-800-668-2642**, ou par télécopieur, au **1-800-245-9274**.

© 2024, Société canadienne d'hypothèques et de logement. Tous droits réservés. La SCHL autorise toute utilisation raisonnable du contenu de la présente publication, à la condition toutefois que ce soit à des fins personnelles, pour des recherches d'affaires ou d'intérêt public, ou encore dans un but éducatif. Elle accorde le droit d'utiliser le contenu à titre de référence générale dans des analyses écrites ou dans la présentation de résultats, de conclusions ou de prévisions, et de citer de façon limitée les données figurant dans la présente publication. La SCHL autorise également l'utilisation raisonnable et restreinte du contenu de ses rapports dans des publications commerciales, sous réserve des conditions susmentionnées. Elle conserve toutefois le droit d'exiger, pour une quelconque raison, l'interruption d'une telle utilisation.

Chaque fois que le contenu d'une publication de la SCHL est utilisé, y compris les données statistiques, il faut en indiquer la source comme suit :

Source : SCHL (ou, selon le cas, « Adaptation de données provenant de la SCHL »), titre de la publication, année et date de diffusion.

À défaut de quoi ledit contenu ne peut être reproduit ni transmis à quiconque. Lorsqu'une organisation se procure une publication, elle ne doit pas en donner l'accès à des personnes qui ne sont pas à son emploi. La publication ne peut être affichée, que ce soit en partie ou en totalité, dans un site Web qui serait ouvert au public ou accessible à des personnes qui ne travaillent pas directement pour l'organisation. Pour obtenir la permission d'utiliser le contenu de la présente publication de la SCHL à toute fin autre que les fins de référence générale susmentionnées ou de reproduire de grands extraits ou l'intégralité de la présente publication de la SCHL, veuillez transmettre une demande de reproduction de document protégé par droits d'auteur au Centre du savoir sur le logement à l'adresse centre_du_savoir_logement@schl.ca. Veuillez fournir les renseignements suivants : titre de la publication, année et date de diffusion.

Sans limiter la portée générale de ce qui précède, il est interdit de traduire un extrait de publication sans l'autorisation préalable écrite de la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

Les renseignements, analyses et opinions contenus dans cette publication sont fondés sur diverses sources jugées fiables, mais leur exactitude ne peut être garantie, et ni la Société canadienne d'hypothèques et de logement ni ses employés n'en assument la responsabilité.